



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2785

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2018 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF)

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2785**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2018 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La présente délibération porte sur les actions proposées en 2018, dans le cadre du CEJ 2016-2019. Le CEJ est un des leviers opérationnels du schéma de service aux familles (SAF) 2016-2019, voté par la Métropole en novembre 2016. Ses objectifs sont en phase avec le projet métropolitain des solidarités (PMS) voté par la Métropole en novembre 2017, à travers les fiches actions (FA) suivantes :

- FA n° 74 : développer les actions d'accès à la culture pour lutter contre la fracture sociale dès le plus jeune âge,
- FA n° 76 : soutenir les partenariats des acteurs de l'insertion et de la petite enfance,
- FA n° 77 : promouvoir le métier et lutter contre le chômage des assistants maternels.

II - Les actions 2018 du CEJ

Afin d'assurer la continuité des actions 2017, et les ajuster pour répondre à de nouveaux besoins, la CAF et la Métropole proposent de soutenir ensemble les 4 actions suivantes en 2018 :

1) - Information, accompagnement et outillage juridique de parents employeurs d'assistants maternels, dans les relais d'assistants maternels (RAM) des quartiers défavorisés. Ces relais sont des lieux d'information de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels, et des professionnels de la petite enfance. Ils sont gérés par une collectivité, une mutuelle, une association. La CAF participe à leur financement.

Il s'agit d'une action nouvelle portée par l'association Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM).

L'étude menée en 2017 par l'Agence d'urbanisme montre que la complexité administrative du statut des assistants maternels peut être un frein à leur emploi, pour certains parents. L'action vise à leur apporter un soutien juridique grâce à la FEPEM. L'action que celle-ci a conduite en 2017, a concerné les RAM de 16 quartiers en "politique de la ville" : Lyon 5°, 7°, 8°, et 9°, Meyzieu, Rillieux la Pape (2 RAM), Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin (2 RAM), Décines Charpieu, Givors, Grigny, Neuville sur Saône, Pierre Bénite. Cette action a permis de soutenir les RAM par rapport aux questions des parents employeurs sur les fins de contrat de travail, dont les congés des professionnels assistants maternels, ou la préparation de nouveaux contrats. La FEPEM a concrètement proposé une meilleure utilisation du service juridique, un espace pro ayant donné satisfaction aux RAM et aux parents employeurs. Elle a également proposé une journée de formation sur les aspects juridiques du contrat de travail tels que congé, mensualisation, CDD, etc. Cette journée a été appréciée par l'ensemble des participants. Cette session a permis de présenter des cas pratiques, et d'explications de calculs dans le cadre légal des congés ou du maintien des salaires.

L'action en 2018, comporte les objectifs suivants :

- renforcer les compétences des animatrices RAM avec un socle commun de la sphère juridique par une action de formation d'une journée pour 12 à 15 personnes avec le thème "spécial cas pratiques",

- garantir l'accès à l'espace particulier employeur de la FEPEM pour les parents ou futurs parents employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile afin de sécuriser la relation d'emploi,
- apporter un accompagnement juridique, soutenir les parents employeurs en apportant une aide au démarrage par un atelier mensuel au sein du RAM,
- création d'un support papier guide remis à tout parent employeur présentant les lieux ressources, et les différents modes d'accueil lors de la constitution des formalités CAF,
- autant que possible, élaboration de contrats types à l'usage des parents employeurs,
- mission exploratoire et expérimentale de mandatement (élaboration de contrats ou de représentation par un tiers) pour les assistants maternels.

Le montant de cette action, proposée dans le CEJ 2018, est de 11 160 €

2) - Lecture partagée dans les salles d'attente de la PMI

Il s'agit d'une action nouvelle portée par l'association "À livre ouvert", à Saint Priest, et expérimentalement à Oullins et Saint Genis Laval.

Les "permanences pesées et les consultations" de la PMI dans les territoires, sont propices pour favoriser les interactions précoces parents-enfants à travers des jeux, des comptines et des lectures partagées. Les séances de lecture d'albums à voix haute offrent aux parents la possibilité de renouer avec leur propre enfance, et de trouver l'envie de transmettre à son tour. L'épanouissement et l'intégration des enfants dans la société sont favorisés par des actions d'apprentissage de la vie sociale et d'accès à la culture pour tous, dès le jeune âge.

En 2017, cette action a été conduite dans la Commune de Saint Priest dans les 2 quartiers de Bel Air et du Centre. Elle a touché près de 200 enfants et plus de 150 adultes. Trente-deux séances ont été réalisées. Cela a permis une hausse du temps de présence des familles dans la salle d'attente pour permettre à l'enfant de jouer ou écouter une histoire. Elle a permis aussi le déplacement de familles, spécialement pour le temps de lecture à la PMI. Cette présence favorise les interactions précoces parent-enfant à travers la lecture, les jeux et les comptines.

En 2018, il s'agit d'étendre cette action aux Communes d'Oullins et de Saint Genis Laval pour réaliser un objectif de 80 séances, soit 16 séances pour chaque temps de consultations ou de pesées. L'objectif est de rencontrer 6 à 10 familles par séance et de suivre les familles pendant 6 mois à un an.

Cette action est conduite en partenariat avec les écoles, crèches, bibliothèques et RAM concernés.

Le montant de l'action, proposée dans le CEJ 2018, est de 4 000 €

3) - Accompagner l'enfant à porter un regard sensible et personnel sur le monde

Il s'agit d'une action nouvelle portée par l'Association des collectifs enfants-parents professionnels du Rhône (ACEPP), Lyon 8°.

En 2017, l'objectif est d'accompagner l'enfant à porter un regard sensible et personnel sur le monde, comme facteur parmi d'autres, de son développement. Concrètement, il s'agissait de créer une "malle à tout faire" facilitant l'accès à la culture aux arts plastiques. Cette malle est construite en mobilisant parents et tout-petits accompagnés par un intervenant en arts plastiques. Elle a concerné les publics de structures d'accueil du jeune enfant différentes dans les Communes de Lyon 1er et 7° ainsi que de Villeurbanne. Un site internet et une page Facebook de l'ACEPP diffusent ces actions qui contribuent au recueil des initiatives des professionnels de la culture, et de la petite enfance.

En 2018, l'objectif est de décliner le projet "malle à tout faire" auprès de 8 RAM.

Il s'agit de recueillir les besoins et attentes des animatrices de relais, d'expérimenter la pratique "terre" et la pratique "trace" avec une professionnelle plasticienne pour les transmettre aux assistants maternels et aux enfants lors des temps collectifs.

L'action comportera 6 demi-journées de formation des animateurs RAM et 16 temps auprès des enfants et des assistants maternels. Les RAM identifiés se situent dans les Communes de Lyon, Villeurbanne, Saint Fons, Vénissieux et Rillieux la Pape.

Le montant de cette action, proposée dans le CEJ 2018, est de 4 000 €

4) - Action d'insertion et accueil petite enfance

Il s'agit de la poursuite de l'action portée par l'association Union féminine civique et sociale (UFCS), Lyon 3°.

L'action soutenue par la Métropole permet de mobiliser un public composé en très grande majorité de femmes isolées en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), et du complément de libre choix d'activité (COLCA), en leur offrant sur un même lieu une solution de garde ponctuelle pour leurs jeunes enfants. L'action mise en place en 2017 a comporté 2 sessions de 4 mois chacune sur le thème "insertion professionnelle et accueil petite enfance". Elle a concerné 22 femmes et 23 enfants. L'UFCS propose une salle aménagée avec du matériel pédagogique afin de créer une halte-garderie en fonctionnement, pendant les entretiens individuels et collectifs des femmes isolées en insertion. Celles-ci peuvent ainsi expérimenter la conciliation entre une vie personnelle et une vie professionnelle.

Résultat insertion : un emploi dans le secteur service à la personne, et pour 7 femmes un accès à une formation dans les secteurs de restauration collective, et de service à la personne.

Résultat petite enfance : 11 enfants ont trouvé une place en crèche, chez un assistant maternel, ou en classe passerelle à l'école de quartier.

En 2018, l'action porte sur la constitution de 2 groupes de femmes de 10 à 12 personnes sur une période de 15 à 17 semaines, soit 20 à 24 personnes pour 2 sessions. Chaque femme vient avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

Cette action s'adresse à des personnes domiciliées à Lyon, bénéficiant du RSA majoré (ex allocation de parent isolé -API) et souhaitant s'impliquer dans une réflexion sur l'emploi. Pendant la formation, les enfants sont accueillis dans des locaux contigus. Les femmes participantes peuvent ainsi expérimenter la conciliation d'une vie personnelle/vie professionnelle, et s'investir dans un parcours d'insertion.

Le montant de cette action, proposé dans le CEJ 2018, est de 5 840 €.

Le soutien des 4 actions s'appuie sur un montage financier mobilisant la CAF et la Métropole comme suit (en €) :

Associations et structures porteuses retenues en 2018	Subvention 2017	Subvention demandée en 2018	Subvention proposée en 2018	Part Métropole 2018	Estimation part CAF 2018 à verser à la Métropole
FEPEM	11 160	11 160	11 160	4 241	6 919
À livre ouvert	4 000	4 000	4 000	1 520	2 480
ACEPP	4 000	5 000	4 000	1 520	2 480
UFCS	5 840	5 840	5 840	2 219	3 621
CEJ 2018 CAF Métropole	25 000	26 000	25 000	9 500	15 500

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement dans le cadre de la réalisation des actions du CEJ 2018 d'un montant de :

- 11 160 € au profit de l'association "FEPEM", Lyon 3°,
- 4 000 € au profit de l'association "À livre ouvert", Saint Priest,
- 4 000 € au profit de "l'ACEPP", Lyon 8°,
- 5 840 € au profit de l'association "UFCS", Lyon 3°,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la CAF du Rhône et l'association "FEPEN", l'association "À livre ouvert", "L'ACEPP", l'association "UFCS" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions et de participation financière de la CAF.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La recette** de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 74 - opération n° 0P35O3346A.

4° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P35O3346A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.

.